

PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES VILLE DE WAVRE		Réf.Ville de Wavre: 24/05 pe2 Réf.. ARNE-DPA : 10014918/ELI.sgu
<b>ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002 ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL</b>		

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne la demande de permis d'environnement de classe 2, pour un projet de catégorie C, introduite le 27 mars 2024 par la société **CAR AVENUE ITAL S.A. Chaussée de Louvain 510-514 à 1300 Wavre**, ayant pour objet le maintien en activité d'une concession automobile NISSAN – TOYOTA, comprenant la vente de véhicules d'occasion ainsi que l'exploitation de quatre salles d'expositions, de trois ateliers de mécanique, d'un atelier de carrosserie et d'une zone de car-Wash, dans un bien sis à Wavre, Chaussée de Louvain, 510-514, présentement cadastré Wavre, 2<sup>ème</sup> division, section F n°115V2.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population, la décision du fonctionnaire technique du Service public de Wallonie, en date du 11 octobre 2024, en vertu de laquelle la demande susmentionnée, dont le formulaire fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement :

- est complète et recevable;
- est soumise à enquête publique sur l'entité de Wavre.

Cette décision indique également, les principales raisons de ne pas exiger une étude d'incidences sur l'environnement par rapport aux critères pertinents visés à l'annexe III du Code de l'environnement, ainsi que, toutes les caractéristiques du projet et/ou les mesures envisagées pour éviter ou prévenir ce qui aurait pu, à défaut, constituer des incidences négatives notables sur l'environnement.

Conformément à l'article 24 du décret, le projet est soumis à enquête publique, d'une durée de quinze jours.

Date d' <b>AFFICHAGE</b> de l'avis d'enquête	Date d' <b>OUVERTURE</b> de l'enquête	<b>SEANCE DE CLÔTURE</b> de l'enquête (lieu, date et heure)	Les <b>observations écrites</b> peuvent être adressées par voie électronique ou postale
<b>22-10- 2024</b>	<b>29-10- 2024</b>	Administration communale <b>Pôle Cadre de Vie-Service urbanisme</b> place des Carmes, 8 à 1300 Wavre <b>12-11- 2024 de 9h00 à 11h45</b>	<b>Au Collège communal</b> place de l'Hôtel de Ville 1 <b>1300 Wavre</b> <a href="mailto:pe_pic@wavre.be">pe_pic@wavre.be</a>

Le dossier, accompagné d'une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, peut être consulté à l'administration communale du 29 octobre 2024 au 12 novembre 2024 inclus.

Conformément à l'art. D.65 § 5 et R.21 du Code de l'environnement, la décision du fonctionnaire technique de ne pas imposer une étude d'incidences au projet, est accessible en ligne à l'adresse <https://www.wavre.be/2405-pe2>

L'ensemble des documents peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** dans les locaux du Pôle Cadre de vie-Urbanisme, chaque jour ouvrable, du mardi au vendredi, de 9h à 12h00 ainsi que le 31-10 et le 05-11-2024 de 16h à 20h.

Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum 24h à l'avance par mail à l'adresse [pe\\_pic@wavre.be](mailto:pe_pic@wavre.be) ou via le 010/ 230.377 lors de permanences téléphoniques prévues chaque mardi, mercredi & vendredi ouvrable de 9h00 à 12h00. A défaut, les consultations organisées en soirée pourraient être supprimées.

Tout intéressé peut formuler ses **observations écrites ou orales** auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. A peine de nullité, les réclamations et observations écrites devront comporter, de manière lisible, les coordonnées du signataire. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	du conseiller en environnement	du fonctionnaire technique
<b>CAR AVENUE ITAL S.A.</b> Chaussée de Louvain 510-514 1300 Wavre ☎ 010 486 200	<b>M. Pierre Lavendy</b> Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎ 010 230 455 <a href="mailto:environnement@wavre.be">environnement@wavre.be</a>	<b>SPW ARnE- DPA</b> Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780

Le Collège communal de Wavre est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'environnement en cours.

A Wavre, **22 octobre 2024**

Par le Collège :

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Anne MASSON